

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° 74_CC_2019_CCDS

PORTANT SUR DECISION MODIFICATIVE N°2 DES CREDITS DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2019

Séance du 20 décembre 2019

Date de convocation : 16 décembre 2019 - 2ème convocation

L'an deux mil dix-neuf et le vingt décembre à huit heures, le Conseil Communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibérations de la Mairie de Kourou, sous la présidence de Monsieur François RINGUET.

Conseillers communautaires présents :

François RINGUET, Christian PITTA, Denis BURLOT, Edgard CHOCHO, Patrick COSSET, Wansy JEAN-FORT, Line LETARD

Absents excusés ayant donné procuration :

Didier BRIOLIN à François RINGUET Stéphane ANTOINETTE à Edgard CHOCHO Vanessa BOIS-BLANC CHASE à Wansy JEAN-FORT France CLET-COURAT à Denis BURLOT Justine MINDJOUK-SAIBOU à Christian PITTA

Absents non excusés :

Emilie VENTURA-CLET, Gilles DUFAIL, Pierre HO-WEN-SZE, Enrico WILLIAM, Jean-Etienne ANTOINETTE, Sylvio BOCAGE, Claudine CAILLOT, Françoise FREDOC, Eddy GABRIEL, Yamilé GUILLY, Jean-Claude HORTH, René-serge HORTH, Marie JEAN-BAPTISTE, Annick LEVEILLÉ-ARON, Jean-Claude MADELEINE, Daniel MANGAL, Myriam MARIN, Armide MATTHIEU, Isabelle NIVEAU, Jacquy PIERRE-MARIE, Annie ROBINSON-CHOCHO, Cornélie SELLALI-BOIS-BLANC, Céline ZULEMARO.

A été nommé Secrétaire de séance Monsieur Denis BURLOT

Membres du Conseil Communautaire ne formant pas la majorité des membres en exercice

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

« La présente décision modificative s'élève en dépenses et en recettes à 4 071 334 € dont 3 053 283 € en section de fonctionnement et 1 018 051 € en section d'investissement.

En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 3 053 283 € et se décomposent ainsi :

- 880 000 € correspondant aux divers ajustements au chapitre 011 (contrats de prestation, assurance, vêtement de travail ...)
- 10 000€ sur les aides facultatives
- 1 095 232€ reversement de fiscalité
- Virement à la section d'investissement d'un montant de 1 018 051€

Les recettes de la section s'élèvent à 3 053 283 € et se ventilent entre :

- 3 051 416 € de recettes fiscales complémentaires
- 1 867 € de l'IFER

En section d'investissement les dépenses ressortent à 1 018 051 € et sont constituées de :

- D'un supplément de 47 463,95 € sur les fonds de concours à Inscrire au 2041412
 - o De l'inscription de 970 587,05 € pour initier la construction du siège,

Les recettes s'élèvent à 1 018 051 € et sont constituées du virement de la section de fonctionnement. C'est donc un document équilibré qui vous est présenté et je vous invite à délibérer. De manière synthétique la décision modificative se présente ainsi :

DECISION MODIFICATIVE N°2-2019			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	DM2	RECETTES	DM2
011-Charges à caractère général	930 000€	013-Atténuation de charges	
012-Charges de personnel		70-Produits des services du domaine et ventes diverses	
014-Atténuation de produits	1 095 232€	73-Impôts et Taxes	3 053 283€
65-Autres charges de gestion courante	€	74-Dotations/subventions	
66-Charges financières		75-Autres produits de gestion courante	€
67-Charges exceptionnelles	10 000€	77-Produits exceptionnels	
022-Dépenses imprévues	***************************************		
Sous-total dépenses de l'exercice	2 035 232€	Sous-total recettes de l'exercice	3 053 283€
042-Opérations d'ordre de transfert		042-Opérations d'ordre de transfert	
002-Résultat de fonctionnement reporté		002-Résultat de fonctionnement reporté	***************************************
023-Virement à la section investissement	1 018 051€	- CERTIFICATION OF THE PROPERTY OF THE PROPERT	
Total des dépenses de la section fonctionnement	3 053 283€	Total des recettes de la section fonctionnement	3 053 283€

Total des dépenses de la section investissement	1 018 051€	Total des recettes de la section investissement	1 018 051€
		021-Virement de la section de fonctionnement	1 018 051€
001-Résultat d'investissement reporté		001-Résultat d'investissement reporté	
040-Opérations d'ordre de transfert		040-Opérations d'ordre de transfert	
Sous total dépenses de l'exercice	E	Sous total recettes de l'exercice	€
27-Autres immobilisations financières			
23-Immobilisations en cours	970 587,05€		
21-Immobilisations corporelles		024-Cessions immobilisations	
20-Immobilisations incorporelles	47 463,95€	16-Emprunts et dettes assimilés	
16-Emprunts		13-Subventions d'investissement	
10-Dotations fonds divers		10-Dotations fonds divers	
DEPENSES	DM2	RECETTES	DM2
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DECISION MODIFICATIVE N°2-2019			

TOTAL DES DEPENSES	4 071 334€	TOTAL DES RECETTES	4 071 3346	

C'est donc un document équilibré qui vous est présenté et je vous invite à délibérer , »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la création de la communauté de communes des savanes par arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 du 23/11/2010,

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 29-CC-2019-CCDS relative au vote du budget primitif pour l'exercice 2019,

Vu la délibération n°50-CC-2019-CCDS relative à la décision modificative n°1 du budget primitif de l'exercice 2019

Vu l'avis favorable du bureau le 28 novembre 2019

CONSIDERANT la nécessité de modifier les prévisions et d'ajuster les crédits budgétaires,

ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORT DU PRESIDENT

APRES EN AVOIR DELIBERE

A la majorité des membres présents,

ARTICLE 1 : DONNE ACTE à Monsieur le Président de son rapport

ARTICLE 2 : APPROUVE la décision modificative n°2 des crédits de l'exercice 2019 comme suit :

		DIFICATIVE N°2-2019		
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	DM2	RECETTES	DM2	
011-Charges à caractère général	930 000€	013-Atténuation de charges		
012-Charges de personnel		70-Produits des services du domaine et ventes diverses		
014-Atténuation de produits	1 095 232€	73-Impôts et Taxes	3 053 283€	
65-Autres charges de gestion courante	€	74-Dotations/subventions		
66-Charges financières		75-Autres produits de gestion courante	€	
67-Charges exceptionnelles	10 000€	77-Produits exceptionnels		
022-Dépenses imprévues				
Sous-total dépenses de l'exercice	2 035 232€	Sous-total recettes de l'exercice	3 053 283€	
042-Opérations d'ordre de transfert		042-Opérations d'ordre de transfert		
002-Résultat de fonctionnement reporté		002-Résultat de fonctionnement reporté		
023-Virement à la section investissement	1 018 051€			
Total des dépenses de la section fonctionnement	3 053 283€	Total des recettes de la section fonctionnement	3 053 283€	

		FICATIVE N°2-2019	
	SECTION D'IN	IVESTISSEMENT	
DEPENSES	DM2	RECETTES	DM2
10-Dotations fonds divers		10-Dotations fonds divers	
16-Emprunts	72 7 7 7	13-Subventions d'investissement	
20-Immobilisations incorporelles	47 463,95€	16-Emprunts et dettes assimilés	
21-Immobilisations corporelles		024-Cessions immobilisations	
23-Immobilisations en cours	970 587,05€		
27-Autres immobilisations financières			-
Sous total dépenses de l'exercice	€	Sous total recettes de l'exercice	€
040-Opérations d'ordre de transfert		040-Opérations d'ordre de transfert	
001-Résultat d'investissement reporté		001-Résultat d'investissement reporté	
		021-Virement de la section de fonctionnement	1 018 051€
Total des dépenses de la section investissement	1 018 051€	Total des recettes de la section investissement	1 018 051€

TOTAL DES DEPENSES	4 071 334€	TOTAL DES RECETTES	4 071 334€

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à SIGNER toutes les pièces relatives à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

VOTE:

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum: 18

Nombre de conseillers présents : 07 Nombre de procurations : 05 Nombre de votants : 12

Pour: 10 (dont 05 procurations)

Contre: 02 Abstention(s): 00 Fait et délibéré à Kourou, en séance publique, le 20 décembre 2019

Pour extrait et certifié conforme

Francois B NGUET

Yalémi TIOUKA

De: Tatiana RIBAL

Envoyé: vendredi 27 décembre 2019 10:34

À: Yalémi TIOUKA

Objet: TR: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte

Pièces jointes: EACT--PREF973-200027548-20191227-9033.xml; 973-200027548-20191220-74_CC_

2019_CCDS-DE-1-2_9190.xml

De: actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr <actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr>

Envoyé: vendredi 27 décembre 2019 10:30

À: tedetis109@e-legalite.com; elegalite@gmail.com; Tatiana RIBAL < Tatiana.RIBAL@ccds-guyane.fr >

Objet : ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte



Accusé de réception

Acte reçu par: Préfecture de la Guyane

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2019-12-27(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SAVANES

N° de SIREN: 200027548

Numéro Acte de la collectivité locale: 74 CC 2019 CCDS

Objet acte: PORTANT SUR DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DES CRÉDITS DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2019

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 7.1.2-Délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats,

approbation du compte de gestion)

Identifiant Acte: 973-200027548-20191220-74_CC_2019_CCDS-DE

